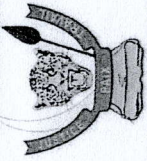


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 099/2023

A LA SOCIETE TRABAGEC

Après avoir reçu le contrat n° AON/MT/CNSSAP/CM/SMG/2022/001-13, conclu avec l'agence CNSSAP, pour un montant total hors taxe de francs congolais huit cent quatre-vingt-cinq millions six cent mille deux cent quarante (CDF 885 600 240) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais six millions cent nonante neuf mille deux cent un, soixante-huit centimes (CDF 6 199 201,68).

Fait à Kinshasa, le 15/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général

